

Ces paroles me sont dictées par les enseignements de l'histoire. Nous sommes tous au courant du terrible rôle joué dans le passé par l'entreprise privée en matière d'armements. C'est vrai d'armes d'une puissance beaucoup moindre que celle de l'énergie atomique, mais tout nous pousse à penser que, en ce qui concerne la guerre, cette énergie formidable doit être assujettie à la régie d'Etat. Nous nous rendons tous compte, je crois, que la régie ne doit pas s'arrêter aux frontières nationales; elle doit être vraiment internationale. A cette fin, cependant, nous devons commencer dans notre propre pays comme le fait prévoir le projet de loi à l'étude.

D'un autre côté, dans les affaires domestiques, comme le chef de notre groupe (M. Coldwell) l'a signalé à propos du projet de résolution, l'histoire trace un sombre tableau de ce qui se produisait lorsque de nouvelles sources d'énergie tombaient entre les mains de particuliers. Il en résultait que les avantages de ces découvertes n'étaient pas mis à la disposition de la population en général, qu'on en faisait un mauvais usage, ce qui entraînait le malheur de milliers, voire de millions de citoyens. Et puisqu'il en a été ainsi de sources d'énergie beaucoup moindres que celle qu'on vient de mettre au point, il me semble suprêmement important qu'au seuil de l'ère atomique nous veillions à ce que cette puissance demeure entre les mains du peuple.

Il est à mon sens très significatif que, même si, dans bien des débats, nous nous rallions à notre parti, nous avons vu qu'au cours de la présente discussion, il y a eu approbation générale du projet de loi. Soit dit pour souligner en passant une parole de l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) au sujet de laquelle je tiens à me montrer tout à fait juste et à reconnaître qu'il a appuyé, en son propre nom et au nom de son parti, la mesure à l'étude dans son essence. J'ai eu le sentiment, toutefois, que l'honorable député exprimait une certaine crainte au sujet du bill parce qu'il lui semblait conférer des pouvoirs très étendus au Gouvernement ou à un organisme de l'Etat. Sauf erreur, il a dit en somme: le projet de loi confère les pouvoirs les plus vastes et les plus étendus jamais accordés à un organisme quelconque.

C'est vrai en ce qui concerne le Canada. Il est certes vrai que toute personne, tout organisme ou tout groupement de personnes qui aura la haute main sur l'énergie atomique, jouira de la puissance la plus considérable jamais conférée à un individu ou à un groupement. Toutefois, c'est précisément parce que la maîtrise de l'énergie atomique représente une puissance si énorme que je ne veux pas qu'elle passe aux mains de particuliers. C'est

pour cette raison que j'appuie le bill dont la Chambre est saisie, à savoir, que l'énergie atomique devrait indubitablement rester sous la régie de l'Etat.

M. GREEN: Je n'en doute pas.

M. KNOWLES: Je le reconnais, mais permettez-moi de dire en toute bienveillance que je ne refuse pas d'engager la lutte avec mes collègues de droite, mais nous nous accordons tous sur les principes en jeu. C'est pourquoi je traite ainsi ce point. Cependant, chaque fois que des honorables députés, surtout ceux de droite, expriment leur crainte de déléguer une autorité étendue au Gouvernement ou à ses organismes, je songe à ma crainte encore plus grande de confier des pouvoirs à des particuliers ou à des sociétés privées, vu les résultats antérieurs d'une telle méthode. J'invoque donc l'honorable député de Vancouver-Sud et ses compagnons à réfléchir davantage à la question. Ils constateront que la ligne de conduite qu'on a adoptée ne comporte guère de danger. C'est une façon d'agir plus démocratique que de confier des pouvoirs considérables à des particuliers.

Mon honorable ami conviendra avec moi qu'il vaut mieux pour la civilisation protéger une telle puissance contre les abus des particuliers en la plaçant sous la surveillance du peuple canadien et plus tard de toute l'humanité.

M. GREEN: Je n'en favorise pas l'exploitation au profit des particuliers.

M. KNOWLES: Je sais que mon honorable ami n'en favorise pas l'exploitation au profit des particuliers. J'ai reconnu qu'il a approuvé la mesure en principe, mais je veux calmer sa crainte de déléguer les pouvoirs énormes qu'elle prévoit.

M. GREEN: A une commission?

M. KNOWLES: "A une commission?" dit l'honorable député. Cette remarque me rappelle tous les détails afférents aux affaires de l'Etat dont on réclame l'explication en cette enceinte au nom de la démocratie. J'insisterai toujours sur la suprématie du Parlement. Voilà un élément essentiel de la démocratie telle que nous la connaissons, et nous ne devons pas en céder une parcelle. Si nous progressons, toutefois,—l'histoire démontre qu'il faut inévitablement aller de l'avant, comme l'atteste la mesure,—si nous passons à une ère atomique où régnera la démocratie économique, le Parlement, où seront traités une foule de sujets, devra poser les principes fondamentaux et confier les questions de détail à des conseils responsables qui agiront en son nom. Si nous insistons sur l'examen minutieux de tout ce qui relève de l'Etat et exigeons la dis-